



Votre fournisseur de
services d'assurances et
d'avantages sociaux



CANADIAN DENTAL
ASSISTANTS ASSOCIATION
ASSOCIATION CANADIENNE
DES ASSISTANT.E.S DENTAIRE.S

Nous offrons aux assistant(e)s dentaires des associations membres de l'ACAD un forfait de prestations de soins de santé personnalisable qui répond à vos besoins uniques et qui peut s'adapter spécifiquement à votre budget.

Certaines options populaires incluent :

Le forfait "Mini"

Assurance-maladie complémentaire :
Disponible pour les membres, les conjoints
et les personnes à charge

Assurance-vie et décès accidentel et mutilation :
Disponible pour les membres seulement

Assurance-vie facultative

En multiple de \$10,000 avec un minimum
de \$20,000 et un maximum de \$1,000,000

La couverture se termine à 65 ans ou à la
retraite, selon la première éventualité

Assurance maladie grave facultative

Couverture minimale de \$20,000 à un maximum
de \$1,000,000 et la prestation est versée en
une somme forfaitaire

Disponible au membre et son conjoint

Fournit une protection contre 17 maladies graves

*Pour de plus amples renseignements,
veuillez svp visiter le : www.LMS.ca/ACAD*

Des bénéfices d'assurance santé complémentaire (et dentaires) supérieurs.
Disponibles exclusivement aux membres de l'ACAD

**Disponible seulement aux assistant(e)s dentaires des associations membres de l'ACAD.*

Assurance-santé complémentaire

- Remboursement ILLIMITÉ à vie pour les médicaments de prescription (avec la Carte de paiement des médicaments)
- Remboursement de 80 % avec une franchise de 5 \$ par prescription
- 15 services paramédicaux (c.-à-d. massage, chiropractie, homéopathie, etc.)
- Couverture de 5 millions \$ pour soins médicaux d'urgence en voyage jusqu'à la durée maximale accordée par province

Assurance-vie et assurance en cas de décès ou de mutilation par accident

- 50 000 \$ payables en cas de décès découlant de causes naturelles
- 50 000 \$ supplémentaires si le décès résulte d'un accident

Plan d'assistance

- Fournit des services consultatifs et de counseling d'un réseau de conseillers, psychologues, travailleurs sociaux et spécialistes d'expérience

Indemnité hebdomadaire

- Si vous devenez complètement invalide, ceci vous garantit un montant de 250 \$ par semaine
- Les prestations débutent au premier jour d'un accident ou d'une hospitalisation et au 15^e jour de la maladie, et se poursuivent pour une période de 26 semaines, si nécessaire

Invalidité de longue durée

- Après 26 semaines d'invalidité complète continue, un montant libre d'impôt allant jusqu'à 3000 \$ par mois vous est payé
- Les prestations seront payées pour une période de 24 mois sous votre emploi actuel et se poursuivent jusqu'à l'âge de 65 ans

*Pour l'assurance collective
de ACAD, vie, invalidité et assurance maladie grave, veuillez demander :*

Au Canada sauf le Québec : **Jeff Cleary** en composant le **1 800 663 6828** au poste **7718** ou par courriel à JeffC@LMS.ca

Au Québec : **Paolo Bastone** en composant le **514 585 7285** ou par courriel à pbastone@progression.net

Plan administré par LMS PROLINK Ltd | 480, avenue University, bureau 800 | Toronto ON. M5G 1V2

